

LUXEMBOURG



Intervention de

S.E.Mme Sylvie Lucas
Ambassadeur, Représentant permanent
du Grand-Duché de Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Assemblée générale des Nations Unies
Dixième session extraordinaire d'urgence (reprise)
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-est occupée et
dans le reste du Territoire palestinien occupé**

New York, le 16 janvier 2009

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Mon pays soutient pleinement la déclaration prononcée hier par le Représentant permanent de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Comme on a déjà pu le dire lors de la session spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la situation à Gaza, le Luxembourg est consterné face à la perte intolérable de vies humaines et la crise humanitaire majeure qui frappe la population civile à Gaza. Il faut que la violence cesse et il faut qu'elle cesse maintenant.

Tel qu'exigé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1860, un cessez-le feu durable et pleinement respecté doit être instauré immédiatement. Les tirs de roquette de Hamas sur Israël doivent cesser sans condition et l'action militaire israélienne doit prendre fin.

Les règles du droit international, et en particulier celles du droit international humanitaire, ne peuvent plus longtemps rester lettre morte. Le non-respect par une partie de ses obligations, ne dispense pas pour autant l'autre des siennes. Toutes les parties au conflit doivent respecter strictement les principes de distinction et de proportionnalité et prendre toutes les précautions possibles pour assurer une protection maximale de la population civile et des biens civils, du personnel médical et des hôpitaux et unités sanitaires.

Le fait que des installations de l'UNRWA, des transports humanitaires, des lieux de refuge sous l'emblème des Nations Unies sont la cible de tirs et de bombardements est tout simplement inacceptable.

L'accès, la fourniture et la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux, doit être assurée.

Monsieur le Président,

Il est évident que de cet affrontement il ne peut en ressortir de gagnant. Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien, ni à Gaza ni ailleurs. Une paix durable ne peut être que le fruit d'un processus politique aboutissant à l'établissement d'un Etat palestinien viable, indépendant et démocratique, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité, dans des frontières sûres et reconnues.

Je vous remercie.